# Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère.

Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de Gaec. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



#### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA TIT CRECHE. Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 15 Rue DES FLORALIES,
26120 MONTELIER,
910 267 574 RCS de Romans.

Aux termes de l'assemblée générale ordi-naire en date du 13 juillet 2023, les associés ont décidé, à compter du 13 juillet 2023, de transférer le siège social à 375 rue Antoine de Saint-Exupery, 26760 BEAUMONT LES VAI FNCE

Modification article 4 des statuts. Mention sera portée au RCS de Romans.

#### **CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Jean-François SAHY, Notaire associé à PORTES-LES-VALENCE (Drôme), 65 rue Jean Jaurès, le 13 juillet 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux (clause de préciput) ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux entre.

d'entre eux, entre : Monsieur Pascal Marcel CHARRE, gérant Monsieur Pascal Marcel CHARRE, gérant de société, et Madame Corinne Françoise Cécile LAMBERT, sans profession, demeurant ensemble à MONTOISON (26800) 270 B chemin de Berlion.

Monsieur est né à VALENCE (26000) le 9 mars 1964,
Madame est née à VALENCE (26000) le 23 septembre 1965.

Mariés à la mairie de MONTOISON (26800) le 5 août 1989 sous le régime de la sépa-

Mariés à la mairie de MONTOISON (26800) le 5 août 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Henri COMBE LABOISSIERE, notaire à PORTES LES VALENCE, le 22 juillet 1989. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation

Résidents au sens de la réglementation

uscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

Etude de Maîtres Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS Notaires associés à MONTMEYRAN (Drôme), 8 Grande Rue

## **SCI MACHA**

## **AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Florian SAINT-DIZIER, Notaire Associé, membre de la Société par Actions Simplifiée « Florian SAINT-DIZIER et Marine OBJOIS, Notaires Associés » titulaire d'un Office notarial à MONTMEYRAN (26120), 8 Grande Rue et d'un bureau annexe à CHABEUIL (26120) 5 Place Génissieu, le 18 juillet 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'ap-

état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la trans-formation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (ex-ceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : MACHA.

La seige social est fixé à PORTES-LES-VALENCE (26800), 2340 rue Marcel Cham-pion - Quartier les Vallas. La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR). Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des asso-

ciés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Stéphane MADRYGA demeurant à VA-LENCE (26000) Quartier les Martins, et Madame Céline Fabienne Annick CHARI-GNON, demeurant à PORTES-LES-VA-LENCE (26800) 2340 rue Marcel Champion, Quartier Les Vallas.
La société sera immatriculée au registre du restient des entreprises et au registre du

national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ROMANS-SUR-ISERE (26100).

Le notaire.



### APPEL À CANDIDATURE **POUR LA LOCATION DE BIEN** A VOCATION AGRICOLE

Article L 142-6 du Code rural et de la pêche maritime (Location dans le cadre de convention de mise à disposition)

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous dési-

CMD 26 23 0021 01 - JMC - Commune de MONTELIER : Surface : 21 ha 70 a 13 ca - Le chateau: YP-3(AJ)-3(AK).

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 11/08/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction26@saferaura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 - Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

#### **SCI BERDAN**

Au capital de 200 € Siège social : 1149 AV DU P. SALVADOR ALLENDE 26800 PORTES-LES-VALENCE RCS ROMANS D 489 562 140

Par L'AGE du 15/05/2023, MR DOGAN DUZGUN, 1149 AVENUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE 26800 PORTES LES VALENCE a été nommé gérant en remplacement de Monsieur DOGAN JOEL, gérant démissionnaire à compter de la même date. RCS de ROMANS.

### SARL V.A.T.F

Société à responsabilité limitée Capital : 250 euros Siège social : 42 Chemin de la Nitrière 26200 MONTELIMAR RCS ROMANS: 923 040 224

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL VA.T.F a décidé de transférer le siège social du 515 Chemin Paulettes à SAUZET (26740) au 42 Chemin de la Nitrière à MONTELIMAR (26200) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts conséquence l'article 4 des statuts.

# des modifications dans la vie de votre société, de votre exploitation...



- modification des **statuts** de la **dénomination** du statut juridique du **siège social** de l'objet social du **capital social**
- mouvement de dirigeant
- dissolution, liquidation...

des annonces administratives, des avis de convocation...

# Confiez-nous la parution de vos ANNONCES LÉGALES...

## Parution papier

Parution le jeudi Réception des annonces jusqu'au mardi 17 h

Attestation de parution

## Parution en ligne

sur www.agriculture-dromoise.fr Publication à réception ou à la date souhaitée

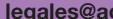
# un partenaire de confiance pour des services de qualité...



immédiate Devis gratuit Relecture avant parution sur simple demande

Béatrice et Nathalie sont à votre écoute au 04 27 24 01 70 du lundi au vendredi (8h30 - 12h et 13h30 - 17h30)

Envoyez par mail vos demandes de parution



# ∠ legales@agriculture-dromoise.fr

# **Chronique paie**

	Valeur des cœfficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/05/2023	Salaire brut mensuel base 151.67 heures	
	entre	et	.,,.,,		
Palier 1	9	11	11,52 €	1747,20 €	
Palier 2	12	16	11,52 €	1747,20 €	
Palier 3	17	24	11,53 €	1748,72 €	
Palier 4	25	35	11,77 €	1785,12 €	
Palier 5	36	51	12,29 €	1863,98 €	
Palier 6	52	73	12,87 €	1951,95 €	
Palier 7	74	104	13,62 €	2065,70 €	
Palier 8	105	143	14,56 €	2208,27 €	
Palier 9	144	196	15,76 €	2390,27 €	
Palier 10	197	270	17,46 €	2648,10€	
Palier 11	271	399	19,86 €	3012,10€	
Palier 12	400		22,70 €	3442,83 €	

Cotisations accident du travail	<b>Taux 2023</b> (en %)			
110 Cultures spécialisées	2,37			
130 Elevage gros animaux	2,49			
140 Elevage petits animaux	4,27			
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34			
190 Viticulture	4,05			

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

#### Les jours fériés pour 2023

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Lundi Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête du travail : lundi 1er mai 2023
- Victoire 1945 : lundi 11 mai 2023
- Jeudi de l'ascension : jeudi 18 mai 2023 • Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023
- Fête nationale : vendredi 14 juillet 2023
- Assomption : mardi 15 août 2023 • Toussaint: mercredi 1er novembre 2023
- Noël: lundi 25 décembre 2023

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2023							
Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total			
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales87	3 666 €	7 % 13 % 8,55 % 1,90 %	0 % 0 % 6,90 % 0,40 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %			
• rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail		3,45 % 5,25 % Variable	0 % 0 % 0 %	3,45 % 5,25 %			
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30%	0%	0,30%			
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%			
Chômage	14 664 €	4,05%	0%	4,05%			
Retraite complémentaire (Agrica) Retraite complémentaire  • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*  • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET)  • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG)  • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS	3 666 €	3,94 % 10,80 % 0,21% 1,29 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 %			
Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS     Retraite supplémentaire des non-cadres     Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		1,62 % 0,50 %	1,08 % 0,50 %	2,70 % 1 %			
<b>Assurance garantie des créances des salaires</b> (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,15%	0%	0,15%			
Service santé au travail	3 666 €	0,42%	0%	0,42%			
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55% 1,55%	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %			
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations		0,05 % 0,01 % 0,20 %	0,01 %	0,05 % 0,02 % 0,20 %			
intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEFA Contribution au dialogue social		0,04 % 0,06 % 0,016 %	0,40 %	0,10 % 0,016 %			
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà) CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de			2,40 % 6,80 %	2,40 % 6,80%			
100% de certaines contributions patronales prévoyance)  Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %			
Assurance décès Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,170 % 0,055 %	0,170 % 0,045 %	0,34 % 0,10 %			
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %			